Regional Marine Pollution Emergency Response Centre for the Mediterranean Sea (REMPEC)

Tunisie



Information sur le pays

Capitale	Tunis
Langues	Arabe, Français
Ports principaux	Bizerte - Menzel Bourguiba, La Goulette - Radès, Sousse, Sfax - Sidi youssef, Gabès, La Skhira, Zarzis
Littoral (km)	1300.0
Production (bbl/j)	86930.0
Exportation (bbl/j)	77130.0
Importations (bbl / jour)	87300.0
Type de carburant	lourd et léger
Production offshore	☑

Liste de contact

Afin d'accéder à toutes les coordonnées des représentants du gouvernement, les Correspondants sont invités à se connecter sur le site Web avec leurs identifiants

Conventions

Approuvé

Convention régionale

Instrument juridique	Ratification	Transposition de l'instrument international dans la législation nationale
Barcelona Convention	25/05/1977	Ratifiée par la loi n° 77-29 du 25 mai 1977
Emergency Protocol, 1976	25/05/1976	Ratifié par la loi n° 77-29 du 25 mai 1977

Convention internationale

Instrument juridique	Ratification	Transposition de l'instrument international dans la législation nationale
OPRC, 1990	19/06/1995	Adhésion par Loi n° 95-51 du 19 juin 1995
CLC 1992	18/11/1996	Adhésion par Loi n° 96-97 du 18 novembre 1996.
FUND 1992	18/11/1996	Adhésion par Loi n° 96-97 du 18 novembre 1996.
SALVAGE 1989	05/05/1999	
INTERVENTION Protocol 1973	21/01/1976	Adhésion par Loi n° 76-14 du 21 janvier 1976.
INTERVENTION 1969	21/01/1976	Adhésion par Loi n° 76-14 du 21 janvier 1976.
Offshore Protocol	23/02/1998	Ratifié par la loi n° 98 - 15 du 23 février 1998.

Désapprouvé

Convention régionale

Prevention and emergency protocol, 2002

Convention internationale

OPRC-HNS Protocol, 2000

1996 HNS Convention

Bunker Convention, 2001

LLMC Protocol 96

Wreck Removal Convention, 2007

LLMC 1976

FUND Protocol 2003

SCP CEG

National & système régional - National & plan régional

Plan d'urgence national

Apprové	En projet	En préparation	Aucune information	Assisté par le REMPEC	Date
☑	☐	☐	☐	☐	03/04/1996

Type de test	Full Scale Exercise
Fréquence de test	Once every 5 years
Législation nationale pertinente adoptant le plan	Loi No. 29 du 03/04/1996
Le plan de maintenance	Commission Nationale de la prévention et de la lutte contre les événements de pollution marine (MEDD, MIDL, MAE, Ministère des Finances...)
Mise en oeuvre du plan	

Accords sous-régionaux

National & système régional - stratégie de lutte

Contrôle et évaluation

Image satellite	☑
Surveillance aérienne	☑
Surveillance navale	☑ Service National de Surveillance Côtière (SNSC)
Modèles de prédiction	☑

Lutte en mer

Utilisation de dispersant	☑
Surveillance aérienne	☑
Législation connexe	
Délimitation des zones d'utilisation des dispersants	☑ Le chapitre du PNIU relatif à la stratégie de lutte propose des règles d'emploi et les zones où les dispersants chimiques, agents nettoyant et agents de bioremédiation peuvent être employés en mer et à terre.
Identification de l'autorité en charge de l'autorisation	☑ Ministère chargé de l'Environnement
Procédures de test des dispersants	
Liste des produits approuvés	☑ Les autorités nationales de la Tunisie peuvent autoriser l'emploi des produits dispersants approuvés en France, au Royaume-Uni, en Australie et aux Etats-Unis dans l'année en cours.
Liste des laboratoires compétents autorisés	
Confinement et récupération	☑ La stratégie de lutte pour le PNIU prévoit le recours au confinement en mer en vue d'opérations de récupération, ou de protection du littoral lorsque la nappe arrive près de la côte. La mise en œuvre se fait soit au large loin du littoral, soit en zone côtière moyennant le matériel de confinement listé en annexe 6 du Manuel de mobilisation des moyens antipollution et détaillé sur le lien : https://medgismar.rempec.org/
Brûlage (In situ burning)	☑ Le chapitre du PNIU relatif à la stratégie de lutte propose des règles de recours au brûlages in-situ.

Protection et nettoyage du littoral

Protection du littoral	☑ Comité régional de mise en œuvre du Plan National d'Intervention Urgente
Nettoyage du littoral	☑ L'Office National de la Protection Civile (ONPC)

La communication

Activités d'exploitation	☑ Le PNIU prévoit un Poste de Commandement général (P.C. général) qui est organisé en cellules, parmi lesquelles on trouve une cellule média.
Relation gouvernement / industrie	☑ Le PNIU prévoit un Poste de Commandement général (P.C. général) qui est organisé en cellules, parmi lesquelles on trouve une cellule média. Cette cellule veille à : - La collecte et la gestion de toutes les informations transmises par le poste de commandement ; - La collecte et la diffusion des informations spécifiques aux opérations d'intervention aux médias, intervenants et les organismes concernés ; - L'organisation des conférences de presses ; - L'organisation des visites et des rencontres en cas de nécessité ;
Relation publique	☑ Le PNIU prévoit un Poste de Commandement général (P.C. général) qui est organisé en cellules, parmi lesquelles on trouve une cellule média. Cette cellule veille à : - La collecte et la diffusion des informations spécifiques aux opérations d'intervention aux médias, intervenants et les organismes concernés ; - L'organisation des conférences de presses ; - L'organisation des visites et des rencontres en cas de nécessité ;
Relation avec les médias	☑ Le PNIU prévoit un Poste de Commandement général (P.C. général) qui est organisé en cellules, parmi lesquelles on trouve une cellule média. Cette cellule veille à : - La coordination entre les différents médias ; - La collecte et la diffusion des informations spécifiques aux opérations d'intervention aux médias, intervenants et les organismes concernés ; - La préparation de communiqués de presse ou le VDR ; - L'organisation des conférences de presses ; - L'organisation des visites et des rencontres en cas de nécessité ; - Recevoir et canaliser les journalistes sur les sites opérationnels avec le concours des forces de l'ordre.

Gestion des déchets

Politique nationale concernant les déchets d'hydrocarbures	☑ Le traitement la collecte, le transport et l'élimination des produits contaminés sont confiés à des sociétés agréées par le Ministre chargé de l'Environnement et sont publiés sur le site de l'Agence Nationale de Gestion des Déchets (ANGED): http://www.anged.nat.tn
Traitement / Installations de dépôt / Solutions	☑ Le traitement la collecte, le transport et l'élimination des produits contaminés sont confiés à des sociétés agréées par le Ministre chargé de l'Environnement et sont publiés sur le site de l'Agence Nationale de Gestion des Déchets (ANGED): http://www.anged.nat.tn

Experts

Intégration d'experts internationaux dans l'organe de coordination	La demande d'assistance est envoyée à la suite du déclenchement du Plan aux autorités des autres Parties. Cette assistance peut être demandée sous forme de : − personnel de lutte formé et, en particulier des équipes d'intervention ; − équipement de lutte spécialisé ; − produits de traitement de la pollution ; − autres moyens, en particulier des moyens autonomes tels que les navires ou Aéronefs, et/ou toute combinaison.

Demandes d'indemnisation

Base juridique des demandes d'indémnisation au niveau national	☑ A la fin des opérations relatives à une pollution marine massive, le Coordonnateur National assure la présentation du dossier d'indemnisation des dommages subis par l'Etat Tunisien, une fois préparé par une commission d'experts qu'il aura désignés à cette fin. Ce dossier peut comprendre les demandes d'indemnisation additionnelles présentées par les personnes physiques ou morales en application des régimes d'indemnisation additionnelle créés ou qui seraient créés par les conventions internationales après leur ratification conformément à la loi.
Réclamations inclus dans le plan d'urgence	
Structure nationale chargée des demandes d'indémnisation	

Gestion des volontaires

Gestion des volontaires prise en compte dans le plan	La structure organisationnelle du **Plan National d'Intervention Urgente** prévoit la contribution parmi l'équipe de lutte avec des moyens humains déployés les marins , civils, et bénévoles sous la direction du P.C. en mer qui est le responsable des opérations en mer et de la conduite des opérations et de la coordination des interventions en mer, mais aussi du P.C. terre qui est responsable des opérations de lutte sur le littoral et chargé de l'organisation, de la coordination et de la direction des opérations de protection des sites et de l'élimination des produits polluants. **Le gouverneur et comité régionale a**ssurent un lien avec les collectivités territoriales, les représentants socioprofessionnels et les associations, concernant l'accueil des bénévoles, le concours des services communaux,

Protection de la faune

Mesures de protection de la faune (espèces protégées et autre faune marine)	☑ Cliquez sur le lien pour accéder à la Fiche profils pays de Sea Alarm, fournissant des informations sur la protection de la faune dans ce pays

Expertise

Préparation

		Centres d'experts et de formation
Cartographie de sensibilité	☑ Hydrocarbure ☑ Produits chimiques	ONCP (hydrocarbures et p. chimiques)
Evaluation du risque	☑ Hydrocarbure ☑ Produits chimiques	OMMP (hydrocarbures) et ONPC (hydrocarbures et p. chimiques)
La planification d'urgence	☐ Hydrocarbure ☐ Produits chimiques	
Formation du personnel	☑ Hydrocarbure ☑ Produits chimiques	OMMP (hydrocarbures) et ONPC (hydrocarbures et p. chimiques)

Lutte

	Centres d'experts et de formation
Lutte contre l'incendie	☑ OMMP/ONPC
Lutte contre les marées noires en mer	☑ SNSC/OMMP/MIDL/ANPE
Lutte contre les hydrocarbures sur la côte	☑ ONPC/APAL/MEDD/MEHAL
Lutte contre les déverssements / rejets de SNDP	☑ ONCP/ANPE
Récupération des paquets perdus de SNPD	
Surveillance aérienne	
Images satellite	
Gestion globale des urgences	☑ MEDD/OMMP.ONPC
Décontamination du littoral	☑ OMMP
Modélisation et prévision	☑ INM/INSTM/ONPC
Impact - La faune et les oiseaux	☑ INSTM
Impact - La Pêche / La pisciculture	☑ INSTM
Restauration du site de l'accident (hydrocarbure)	
Restauration du site de l'accident (produits chimiques)	

Expertise et services

Accords transfrontaliers

Fournisseur

À qui la demande doit être adressée	
Nom complet de l'institution	Directeur Général
Département ou position	Agence nationale de protection de l'environnement (ANPE)
Adresse (numéro, rue, ville)	12, Rue du Cameroun, La Belvédère
Téléphone (24 h/24)	+216 (71) 767 448/+216 (98) 304 414 (portable)
Téléfax	+2156 (71) 751 268/751 750
Heures d'ouverture	
E-mail	anpe.boc@anpe.nat.tn; dg@anpe.nat.tn

Frontière

À qui la demande doit être adressée	
Conditions financières pour les services d'expert	
Restrictions (visa, etc.) concernant les voyages vers n'importe quel pays méditerranéen? Si oui, veuillez indiquer quels pays	
Conditions financières et autres (transport, etc.) pour mettre l'équipement ou le produit à la disposition d'une partie requérante	
Emplacement de l'équipement et des produits et port ou aéroport le plus proche (ville / port, ville / aéroport)	

Formation et suivi

Réunion des correspondants du REMPEC

Année	Représentant	Ministère/département/division
2007	M. Mohamed Zmerli, Ingénieur Principal	Ministère de l'environnement et du développement durable
2007	M. Noureddine Ben Rejeb, Directeur Géneral	Agence nationale de protection de l'environnement (ANPE)
2005	M. Malek Smaoui, Directeur de la Conservation de la Nature et du Milieu Rural	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
2003	M. Malek Smaoui, Sous Directeur Protection de l'Environnement	Ministère de l'Agriculture de l'Environnement et des Ressources Hydrauliques
2003	M. Heger Farza, Directeur Central de la Marine Marchande	Office de la Marine Marchande et des Ports (OMMP)
2009	M. Mohamed Zmerli, Chef de Service	Ministère de l'environnement et du développement durable
2009	Mme. Lamia Zroud, Chef de Service des Ports	Ministère du Transport
2000	M. Malek Smaoui, Sous Directeur	Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire
2000	M. Larbi Bouguerra, Chef du Service Pollution Marine Expert - Contrôleur	Agence Nationale de Protection de l'Environnement (ANPE)
2000	M. Moncef Frej, Head of Department	Merchant Marine General Directorate
2000	M. Mohamed Anis Boussetta, Directeur de la Sécurité et de la Protection de l'Environnement à l'Office de la Marine Marchande et des Ports	Missing
2011	M. Mohamed Zmerli, Ingénieur Principal	Ministère de l'Agriculture et de l'Environnement
2011	M Moncef Fraj, Directeur de la navigation maritime au Ministère du Transport et l'Equipment	Direction Générale de la Marine Marchande

Activités régionale

Date	Nom de l'activité	Nom du participant du pays
05/2009	Regional Government and Industry Workshop on Cooperation, Preparedness for and Response to Oil Spills in the Mediterranean Sea - 11-12 May 2009, Marseille, France.	M. Mohamed Labidi, M. Samir Khedhira, Tunisie
03/2000	MEDEXPOL 99/2 - Formation régionale sur les nouvelles techniques de nettoyage du littoral en cas de pollution (hydrocarbures et produits chimiques) - Brest, France 21-25 mars 2000	M. Othman Ben Othemem, M. Larbi Bouguerra, Tunisie
12/2001	MEDEXPOL 2001 – Formation régionale sur la prévention, la préparation à la lutte et lutte contre les accidents impliquant des substances dangereuses à l'interface navire/littoral -Gênes, Italie, 10-14 décembre 2001	M. Habib ben Chaabane, M. Moncef Frej, M. Faiez Wbid, Lt. Cdr. Hamda Dhaoudi, Tunisie
10/2002	MEDIPOL 2002 - Séminaire Régional sur la lutte contre les déversements d'hydrocarbures et de produits chimiques pour les administrateurs gouvernementaux et les cadres supérieurs - Malte, 29 octobre -2 novembre 2002	M. Larbi Bouguerra, M. Fathi Bouzghaya, Tunisie

Date	Nom de l'activité	Nom du participant du pays
10/2003	MEDIPOL 2003 – Atelier Européen sur l'Imagerie Satellitale et les Déversements Illicites d'Hydrocarbures en Europe et en Méditerranée, et visites du FOST (Fast Oill Spill Team) à Rognac / Marseille - Toulon, France, 2 – 4 Oct. 2003	M. Lamine Aouni, M. Larbi Bouguerra, Tunisie
12/2004	Exercice d'alerte régional MEDIPOLEX 2004, organisé en proche collaboration avec le Point Focal National de Chypre	Toutes les parties contractantes ont participé
10/2005	MEDEXPOL 2005 – Séminaire régional sur l'utilisation de la télédétection pour le contrôle de la pollution par les hydrocarbures - Nicosie, Chypre, 17-20 octobre 2005	M. Taoufik Gargouri, M. Larbi Bouguerra, M. Mohamed Zmerli, Tunisie
10/2010	Formation sous-régionale de formateurs sur l'évaluation des littoraux pollués par les hydrocarbures	M. Mohamed SALLAMI, M. Mohamed ABDELKARIM, M. Hedi BOUZAIENE, M. Riadh KALLEL, M. Farhat LAMINE, M. Samir KHEDIRA, M. Ahlem MARZOUGHI, Mme. Nadia MZOUGHI, M. Béchir BATTIKH
06/2007	Pollution prevention and control (INFOPOL) training course	Mr. Larbi BOUGUERRA
10/2010	4ème Réunion des autorités compétentes chargées de la mise en œuvre du Plan sous régional du Sud ouest de la Méditerranée, Tunisie	M. Najah DALY, M. Samir KHEDHIRA, M. Samir KAABI, M Houcine RHILI, Mlle. Ahlem MARZOUGHI, Lt. Colonel Moez DACHRAOUI, Commandant Radhiuen GHADHAB, M. Moncef Ben FRAJ, M. Mourad GHORBEL, M. Nabil Elfkih ROMDHAN, Lt. Colonel Ilyes BLEL, M. Lassed BOUTTARA

Activités nationales

Date	Nom de l'activité

Prévention

Conventions internationales de prévention

Approuvé

Instrument juridique	Ratification	Transposition de l'instrument international dans la législation nationale
LC 1972	21/01/1976	Adhésion par la loi n° 76/-17 du 21/01/76
AFS 2001	30/06/2011	Ratification par Décret n°2011-833 du 30 juin 2011
SOLAS 74	23/05/1980	Ratification par Loi n° 80-22 du 23 mai 1980
SOLAS Protocol 78	23/05/1980	Ratification par Loi n° 80-23 du 23 mai 1980
SOLAS Protocol 88	04/08/1998	Adhésion par Loi n°98-68 du 4 août 1998
Load Line 1966	31/01/1973	Ratification par Loi n° 73-3 du 31 janvier 1973
Load Line Protocol 1988	06/07/1998	Adhésion par Loi n° 98-58 du 6 juillet 1998
TONNAGE 69	06/07/1998	Adhésion par Loi n° 98-58 du 6 juillet 1998
COLREG 72	07/12/1977	Adhésion par Loi n°77-70 du 7 décembre 1977
STCW 78	09/05/1994	Adhésion par Loi n° 94-46 du 9 mai 1994
UNCLOS	22/02/1985	Ratifiée par loi n° 85-6 du 22 février 1985
MARPOL Annex I & Annex II	01/08/1980	Ratification par Loi n° 80-56 du 1er août 1980

Instrument juridique	Ratification	Transposition de l'instrument international dans la législation nationale
MARPOL Annex III	01/08/1980	Ratification par Loi n° 80-56 du 1er août 1980
MARPOL Annex IV	01/08/1980	Ratification par Loi n° 80-56 du 1er août 1980
MARPOL Annex V	01/08/1980	Ratification par Loi n° 80-56 du 1er août 1980
MARPOL Annex VI	04/06/2011	Ratification par Décret-loi 2011-50 du 4 juin 2011

Désapprouvé

Instrument juridique	Transposition de l'instrument international dans la législation nationale
LC Protocol 1996	
BMW 2004	
SCP B&H-CRO	

Sanctions pour violations

L'Administration dispose des lois nationales nécessaires pour garantir l'application de sanctions d'une sévérité adéquate afin de décourager la violation des instruments internationaux auxquels l'État est partie prenante.	☐
Si oui, comment les violations sont-elles suivies et quelles sont les sanctions (par exemple, le type d'amendes) imposées?	

Inspections des navires

Inspections périodiques de ses propres navires	
L'Administration a les lois nationales nécessaires en vigueur pour prévoir des inspections et des détentions de navires afin d'assurer le respect des normes internationales de sécurité maritime et de prévention de la pollution, auxquelles l'État est partie prenante	☐
Si oui, combien de navires sont inspectés chaque année et combien d'entre eux ont abouti à la détention du navire?	
Nombre de navires détenus par le contrôle par l'État du port au cours des 3 dernières années	
Nombre de navires détenus en vertu du Mémorandum d'entente de la Méditerranée	
Nombre de navires détenus en vertu du Mémorandum d'entente de Paris	
Nombre de navires détenus en vertu du Mémorandum d'entente de Tokyo	
Nombre de navires détenus sous le Service des garde-côtes des États-Unis (USCG)	
Inspections du contrôle par l'État du port	
Des inspections de contrôle par l'État du port sont effectuées dans vos ports	☐
Si oui, combien d'inspections de la CFP sont effectuées chaque année?	

Délégation de pouvoirs aux organisations reconnues (Bureaux regionaux)	
L'Administration a les lois nationales nécessaires, y compris les accords nécessaires, en vigueur pour déléguer le pouvoir aux Bureaux regionaux	☐
Quelles procédures sont en place pour surveiller le travail des bureaux régionaux?	
Fournir une liste des bureaux régionaux auxquels la délégation de pouvoirs est accordée par le biais d'un tel accord.	

Enquêtes sur les accidents

L'Administration dispose des lois nationales nécessaires pour mener les enquêtes requises sur les accidents	☐
Nombre d'échouements signalés au cours des 3 dernières années	
Nombre de collisions signalées au cours des 3 dernières années	
Nombre d'accidents signalés ayant entraîné des incidents de pollution au cours des 3 dernières années	

Mise en oeuvre de MARPOL

Infractions à MARPOL	
L'administration dispose des lois nationales nécessaires pour garantir l'application de sanctions suffisamment sévères en cas d'infraction à MARPOL	☐
Si oui, comment les infractions sont-elles suivies et quelles sont les sanctions imposées?	

Installation de réception portuaires

Port	MARPOL Annexe I	MARPOL Annexe II	MARPOL Annexe IV	MARPOL Annexe V	MARPOL Annexe VI

Surveillance des eaux côtières	
La surveillance des eaux sous votre juridiction est effectuée	☐
Si oui, quelles sont les méthodes et les ressources disponibles pour effectuer une telle surveillance?	

Resources

Organigramme	
Nombre de bureaux, de personnel non technique et de personnel technique	
Chef de bureau (fournir l'adresse complète et les coordonnées)	
Nombre des autres bureaux (fournir l'adresse complète et les coordonnées de tous les bureaux)	
Nombre de personnel non technique	
Nombre de personnel technique	

Nombre de bureaux, de personnel non technique et de personnel technique	
Nombre d'inspecteurs (Inspecteurs de l'État du pavillon et inspecteurs de l'Etat du port)	
Nombre d'enquêteurs sur les accidents de l'État du pavillon	